Direction du personnel, des services et de la modernisation

Arrêté du 25 mai 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR: EQUP0410301A

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi nº 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 :

Vu l'ordonnance n^o 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret n^o 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret nº 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret nº 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace :

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction des routes en date du 8 octobre 2003, Arrête :

Article unique

Le tableau afférent à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 est modifié selon le tableau joint en annexe avec la date d'effet qui y est portée.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du personnel,
des services et de la modernisation :
L'administrateur civil chargé du bureau DPSM/AC 1,
J. Le Dall

Annexe à l'arrêté du 25 mai 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement Direction des routes

DATE d'effet	SUPPRESSION					CRÉATION				
	Catégorie	d'emplois	I I	Désignation de l'emploi	OU SOUS-	Catégorie	d'emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service ou sous- direction
					Sous-					Sous-
					direction des					direction des
				Adjoint au	autoroutes				Adjoint au	autoroutes
				chargé du	et ouvrages				chargé du	et ouvrages
01-01-	Α	1	25	bureau des	concédés	A	1	30	bureau des	concédés
2003				opérations	Bureau des				opérations	Bureau des

autoroutieres operations	autoroutieres operations
autoroutières	autoroutières
R/AR/OP	- R/AR/OP